



RAPPORT D'ACTIVITE
ASSOCIATION DES JEUNES MAGISTRATS

ANNEE 2016 / 2017

TABLE DES MATIERES

PROPOS INTRODUCTIFS.....	3
--------------------------	---

I- NOS ACTIVITES

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAGISTRATS.....	4
---	---

COMMUNICATION ET EDUCATION CIVIQUE SUR LA JUSTICE.....	5
--	---

REFLEXIONS / DEBATS.....	7
--------------------------	---

VEILLE SUR LA FORMATION.....	8
------------------------------	---

II- TOUT SUR L'AJM

LA VIE DE L'AJM.....	9
----------------------	---

LE BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
---	---

LA SITUATION FINANCIERE.....	12
------------------------------	----

OUTILS DE COMMUNICATION.....	14
------------------------------	----

PROPOS INTRODUCTIFS

Le 23 juin 2007, il y a dix ans naissait l'AJM. C'était dans un contexte institutionnel particulier : celui de l'affaire d'Outreau et d'une mise en cause de la jeunesse des magistrats. Aujourd'hui, le contexte est sensiblement différent mais l'état d'esprit de l'association reste le même, à savoir s'étonner, réagir à ce que l'on voit dans nos juridictions, ne pas rester dans l'entre-soi et oeuvrer à ce que les citoyens soient plus proches de leur justice.

Etre à l'AJM, c'est être pleinement conscient qu'en tant que magistrat nous avons une fonction sociale et qu'au delà de nos tâches individuelles (participation à des audiences, rédaction de jugements,...), l'appartenance à un corps signifie que nous nous inscrivons dans un collectif et qu'il nous appartient *-chacun à son échelle-* de contribuer à améliorer l'image de la justice. L'AJM n'est pas un syndicat mais se définirait plutôt comme un *"think tank"*, un laboratoire d'idées. C'est un cadre permettant la mise en oeuvre concrète de projets dans une structure dotée d'une légitimité institutionnelle.

L'action de l'AJM s'inscrit autour de 4 pôles d'actions :

- **Accompagnement des jeunes magistrats dans leur prise de fonction** : entraide et solidarité sont les mots d'ordre. Prendre un peu de temps pour conseiller les plus jeunes, enrichir sa pratique professionnelle en la mettant en perspective avec les expériences -bonnes ou moins bonnes- des uns et des autres, c'est contribuer à la diffusion d'une dynamique constructive au sein de la magistrature.

- **Communication et éducation civique sur la justice** : ouverture d'esprit, souci de contribuer à une meilleure connaissance de la justice par le public avec des interventions en établissements scolaires, avec la participation à des travaux à visée pédagogique avec différents partenaires institutionnels tels que le Défenseur des Droits, c'est considérer que la communication et l'éducation civique sur la justice n'est pas l'apanage de certains services mais qu'il est de la responsabilité de chacun d'oeuvrer au rayonnement du corps en sortant de sa juridiction.

- **Réflexions / débats** : *"sortir la tête de l'eau"*, réfléchir à la place du magistrat au sein de la société ainsi qu'à des solutions pour surmonter les difficultés concrètes rencontrées, c'est s'interroger sur ce que l'on fait et pourquoi on le fait, et ce afin de donner du sens à ses actes.

- **Veille sur la formation** : l'AJM suit l'actualité de ce qui concerne la formation des auditeurs de justice et est associée à certaines réflexions sur la formation (exemple de la consultation par le groupe de travail sur les tests d'aptitude et de personnalité du concours à l'ENM présidé par Chantal ARENS, première présidente de la Cour d'Appel de PARIS).

Le présent rapport d'activité vous permet d'en savoir un peu plus sur ce fait concrètement l'AJM, en gardant à l'esprit que nos membres contrairement aux syndicats ne bénéficient pas de décharges d'activité pour travailler sur les différents projets et le font sur leur temps personnel. Je les en remercie vivement car toutes ses actions individuelle permettent d'enclencher une dynamique collective constructive, contribuant à améliorer l'image de la justice.

Florence Lardet
Présidente de l'AJM

I- NOS ACTIVITES

L'objet de l'association consiste à agir pour une justice de qualité autour de quatre pôles d'action :

- Un accompagnement des Jeunes Magistrats sortant de l'Ecole de la Magistrature ;
- Une réflexion et des débats autour des pratiques quotidiennes et des réformes de la Justice ;
- Une communication et une éducation civique sur la Justice ;
- Une veille sur la formation dispensée à l'Ecole Nationale de la Magistrature.

A- L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAGISTRATS

Entraide et solidarité sont les mots d'ordre. Prendre un peu de temps pour conseiller les plus jeunes, enrichir sa pratique professionnelle en la mettant en perspective avec les expériences -bonnes ou moins bonnes- des uns et des autres, c'est contribuer à la diffusion d'une dynamique constructive au sein de la magistrature.

LE KIT DE SURVIE

Le « *kit de survie* » de l'AJM, c'est un guide d'une centaine de pages, fruit d'un travail collectif, destiné à donner quelques conseils pratiques lors de la prise de poste ou d'un changement de fonction. Il comporte des informations d'ordre général (démarches administratives, statut des magistrats, mutations, considérations sur la liberté de parole et le devoir de réserve du magistrat...) ainsi que des fiches de présentation de chaque fonction avec des conseils pratiques pour réussir la prise en main de son cabinet.

Il est actualisé chaque année. En 2016, ont ainsi participé à son actualisation Anne Elisabeth AUDIT (juge d'application des peines à BOBIGNY), Anne-Sophie BERNACHOT (juge placée PARIS), Jean-Baptiste CRABIERES (juge d'instruction à CHARTRES), Maylis DE ROECK (substitut placée ROUEN), Paolo GIAMBIASI (substitut à CRETEIL), Thomas LAMORELLE (juge des enfants à AUXERRE), Elsa LAVERGNE (juge d'application des peines à AUXERRE) et Alexandre NICOLAY (juge d'instance à TULLE). En 2017, Marion ADAM (administration centrale) et Ségolène PASQUIER (administration centrale) ont apporté leur contribution pour les rubriques générales.

LE CHOIX DE POSTE

L'AJM accompagne les auditeurs de justice au moment du choix de leur premier poste. A cet effet, elle les met en relation avec des collègues en poste dans les juridictions briguées, et ce afin de leur permettre d'être informés au mieux par des collègues ayant récemment pris leur fonction.

LE CATALOGUE DE RETOURS D'EXPERIENCES SUR LA FORMATION CONTINUE

Il rassemble les témoignages de plusieurs jeunes magistrats sur les différentes formations suivies et contribue à aider les uns et les autres dans le choix de formations.

LE REGROUPEMENT ANNUEL DES JEUNES MAGISTRATS

Il se tient fin novembre / début décembre au palais de justice de PARIS. Il permet aux jeunes magistrats venant de prendre leur poste de partager leurs premières expériences et de bénéficier de conseils de magistrats ayant un peu plus d'ancienneté.

Lors de ce regroupement, est parfois convié un invité extérieur. En 2016, Philippe BILGER était présent. Ce fut un temps d'échanges fructueux abordant différents sujets tels que les pratiques professionnelles, les relations avec la hiérarchie ainsi que la question de l'indépendance (pour en savoir plus cf. publication d'un article de Philippe BILGER en date du 4 décembre 2016, intitulé "*il y a des jeunes qui sont bien*" sur son blog "*Justice au singulier*").

B- COMMUNICATION ET EDUCATION CIVIQUE SUR LA JUSTICE

Ouverture d'esprit, souci de contribuer à une meilleure connaissance de la justice par le public avec des interventions en établissements scolaires, avec la participation à des travaux à visée pédagogique avec différents partenaires institutionnels, c'est considérer que la communication et l'éducation civique sur la justice n'est pas l'apanage de certains services mais qu'il est de la responsabilité de chacun d'oeuvrer au rayonnement du corps en sortant de sa juridiction.

LE PROJET D'EDUCATION AU(X) DROIT(S) INITIE PAR LE DEFENSEUR DES DROITS

Depuis plusieurs mois, l'AJM est ainsi associée au projet d' "Education au(x) droit(s) initié par le Défenseur des Droits" et ayant notamment vocation à constituer un réseau d'acteurs investis dans l'éducation au(x) droit(s) et à créer une plateforme numérique mettant à disposition des ressources pédagogiques.



Au sein de l'association, Ségolène PASQUIER et Florence LARDET ont ainsi participé régulièrement aux réunions du comité de suivi rassemblant notamment différents professionnels intervenant en milieu scolaire tels que THEMIS, INTIADROIT, LA CLINIQUE DU DROIT

Fin 2016, le défenseur des droits et l'AJM signaient une convention visant à oeuvrer conjointement pour la sensibilisation des enfants et des jeunes au(x) droit(s).

LES INTERVENTIONS EN ETABLISSEMENTS SCOLAIRES : UN PARTENARIAT RENFORCE AVEC LE LYCEE APOLLINAIRE (THIAIS)

L'AJM intervient régulièrement au sein du lycée APOLLINAIRE (THIAIS), en partenariat notamment avec Alexis CORNILLE, proviseur adjoint de l'établissement, et ce sous différentes

formes :

- **Temps d'échanges avec les enseignants en charge des enseignements justice (août 2016)** : il concernait les enseignants susceptibles d'être concernés par les sujets "justice" et notamment en charge des cours relatifs au "Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain".

- **Forum de l'orientation et des métiers (janvier 2016, janvier 2017)** : 2017 marquait la deuxième intervention de l'AJM à ce forum des métiers permettant aux élèves d'échanger avec des professionnels, de poser leurs questions sur la justice... Cette année, le forum a eu lieu le 28 janvier 2017 entre 9 heures et 12 heures et c'est près d'une soixantaine de lycéens qui se sont succédés pour poser leurs questions sur les métiers de la justice.



- **Rencontres autour de la Justice (mars 2017)** : les élèves de seconde 6 ont oeuvré avec plusieurs enseignants à la constitution d'affiches ayant pour objet la justice en France (affaires emblématiques, présentation des institutions judiciaires et pénitentiaires). A l'issue d'un exposé, un temps d'échanges a eu lieu avant d'enchaîner avec un exercice d'éloquence. Eu égard à l'investissement des élèves, un nouveau **temps d'échanges par visio-conférence** a été organisé en **avril 2017**, et ce afin de permettre aux élèves d'aller plus loin dans leurs travaux.



LA DIFFUSION D'ARTICLES : TEMOIGNAGE D'UN JEUNE MAGISTRAT VENANT DE PRENDRE SES FONCTIONS DE JUGE DES ENFANTS

L'AJM propose régulièrement à ses membres de participer à différents projets, et ce afin d'associer les jeunes magistrats qui le souhaiteraient à un projet ponctuel. Jérémy FORST, juge des enfants à BOURGES, promotion 2014, a ainsi eu l'opportunité de participer à une interview visant à expliquer son parcours, le concours et de livrer son quotidien de juge des enfants. Cet article a fait l'objet d'une publication sur le site "*vousnousils, l'emag de l'éducation*".

C- REFLEXIONS / DEBATS

"Sortir la tête de l'eau", réfléchir à la place du magistrat au sein de la société ainsi qu'à des solutions pour surmonter les difficultés concrètes rencontrées, c'est s'interroger sur ce que l'on fait et pourquoi on le fait, et ce afin de donner du sens à ses actes.

LA PUBLICATION ET LA DIFFUSION D'ARTICLES

Depuis 2016, plusieurs membres de l'AJM rédigent régulièrement des articles dans la Gazette du Palais :

- Regard sur les préoccupations des jeunes magistrats lors de leur entrée en fonction, par Florence LARDET (mars 2016),
- La dimension budgétaire dans la prise de décision du magistrat, par Florence LARDET (juillet 2016)
- Les magistrats et l'international : de l'audace, par Linda MAIZENER (mai 2017).

L'AJM contribue également via sa liste de discussion et son site internet à la diffusion d'articles de jeunes collègues. On peut citer entre autre les contributions de Julien GOLDSZALGIER avec *"la fin de l'aménagement automatique des peines: pourquoi pas ?"*, *"l'effet d'ancrage ou l'apport de la psychologie cognitive à l'étude de la décision judiciaire"* ainsi que celles de Jean Baptiste CRABIERES sous forme de fiches pratiques sur l'IMSI-catcher ou bien encore sur l'ordonnance de règlement.

LES TEMPS D'ECHANGES AVEC DES PARTENAIRES EXTERIEURS

REGARDS CROISES SUR LA JUSTICE : QUEL PROJET JUSTICE 2017 ?, FNUJA, novembre 2016 – L'AJM a été conviée par la FNUJA à cette journée d'échanges et de débats autour de la justice, Florence LARDET participant à une table ronde sur l'encellulement individuel, Ségolène PASQUIER participant à une table ronde sur le statut de la victime.

TEMPS D'ECHANGES AVEC Sylvie PERDRIOLLE (IHEJ), avril 2016 – Un temps d'échanges a été proposé aux membres de l'association, en parallèle du séminaire sur l'acte de juger organisé par l'IHEJ. Il a été question de la prise de décision, de son inscription dans un contexte économique et social, de l'approche budgétaire dans la prise de décision, de la formalisation des décisions de justice mais aussi de l'ouverture des juridictions sur l'extérieur rendue complexe par la charge de travail des magistrats.

LES LECTURES PARTAGEES

Anne-Sophie BERNACHOT et Linda MAIZENER ont interviewé Céline ROUX et les protagonistes de l'ouvrage *"la juge de 30 ans"*.



LES AUDITIONS SUR DES SUJETS "JUSTICE"

L'AJM a notamment été auditionnée en octobre 2015 par le Sénat sur les projets de loi déposés le 31 juillet 2015 devant le Sénat sur l'indépendance des magistrats et l'ouverture de la magistrature sur la société. Cela a été l'occasion d'évoquer les stages d'ouverture sur le monde extérieur lors de la formation à l'ENM, en insistant sur la nécessité de davantage prendre en compte les partenaires non juridictionnels tels que les services de police ou de gendarmerie. Il a également été évoqué la question de l'évaluation des auditeurs et le cas des redoublants et des exclus et la nécessité d'ajouter dans les textes des dispositions relatives aux modalités d'exclusion et de redoublement permettant certaines garanties telles que le respect du contradictoire et la possibilité d'un recours effectif. Philippe GUISLAIN et Florence LARDET représentaient l'association.

D- LA VEILLE SUR LA FORMATION

TABLE RONDE SUR L'EVALUATION "EVALUER ET ETRE EVALUE", 7 juillet 2016 - Dans le cadre de la formation des auditeurs de justice, l'AJM a été associée à une Table ronde à l'ENM sur l'évaluation. Anne Sophie BERNACHOT y représentait l'association. Cette intervention a eu lieu lors de la semaine de retour à l'ENM BORDEAUX de la promotion 2013.

AUDITION DE L'AJM par le groupe de travail chargé de faire un bilan sur la mise en oeuvre des tests d'aptitude et de personnalité aux concours d'accès à l'ENM, présidé par Chantal ARENS, première présidente de la Cour d'Appel de PARIS, Paris, 23 juin 2016 – Cette intervention s'est appuyée sur l'article intitulé "*Réflexions sur les tests psychologiques et de personnalité*" diffusé en 2008 sur le site de l'AJM ainsi que sur les retours des membres de l'association. A ainsi été mise en avant l'inutilité des tests relevée par la majorité de ceux qui s'étaient exprimés. Il a toutefois été souligné l'importance de prendre en compte les éléments de personnalité du magistrat, sous réserve que cela soit un véritable travail de fond permettant une réflexion sur sa pratique professionnelle, tant dans la phase de formation que dans l'exercice de ses fonctions. Florence LARDET y représentait l'AJM en compagnie de Ségolène BALSAN, membre de l'association.

II- TOUT SUR L'AJM

L'AJM, c'est beaucoup d'énergie, de mobilisation tant des membres du conseil d'administration que des membres qui s'associent ponctuellement à tel ou tel projet.

A- LA VIE DE L'AJM

Lors de l'assemblée générale du 10 juin 2017, un nouveau conseil d'administration a été élu et les membres du conseil d'administration élargi désignés.

LES MEMBRES DU BUREAU ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du bureau sont :



Florence LARDET, promotion 2012,
Présidente

Substitut au Tribunal de Grande Instance d'EVREUX



Anne-Sophie BERNACHOT, promotion 2013,
Vice-présidente

Juge placée, Cour d'Appel de PARIS

Marion ADAM, promotion 2007,
Secrétaire
Magistrate à l'administration centrale



Ségolène PASQUIER, promotion 2010,
Trésorière

Magistrate à l'administration centrale depuis septembre 2016, antérieurement
Juge placée BESANCON puis juge placée VERSAILLES

Outre les membres du bureau, le conseil d'administration est constitué de :



Elsa LAVERGNE, promotion 2012,
Accompagnement des jeunes magistrats

Juge d'application des peines à AUXERRE

Anissa JABRI, promotion 2014
Communication
Juge des enfants à EVRY



Alexandre DJINDIAN, promotion 2017
Formation et éducation civique

Auditeur de justice



Jean-Baptiste CRABIERES, promotion 2012
Réflexions et débats

Juge d'instruction à CHARTRES



Julien GOLDSZLAGIER, promotion 2012
Réflexions et débats

Substitut à PARIS

Sont membres du conseil d'administration élargis des personnes souhaitant intégrer le conseil d'administration mais en bénéficiant au préalable d'une phase d'observation avec un investissement plus restreint ainsi que des personnes ayant occupé des postes à responsabilité au sein de l'association et souhaitant faire bénéficier de leur expertise les membres actuels de l'association :

Anne-Elisabeth AUDIT, promotion 2010, Juge d'application des peines à BOBIGNY

Philippe GUISLAIN, promotion 2006, juge placé TOULOUSE,

Linda MAIZENER, promotion 2009, magistrate en disponibilité.

Josette PHILIPPE, promotion 2015, auditrice de justice, future juge d'application des peines à BOULOGNE SUR MER

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les membres du bureau se réunissent régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours. Cette année, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises, dans un état d'esprit convivial et amical, avec des réunions prenant souvent place autour d'un brunch ou à l'issue d'un déjeuner.

LA PRESENTATION DE L'ASSOCIATION A L'ENM BORDEAUX

Tous les ans l'AJM se rend à l'ENM BORDEAUX afin de présenter l'association aux auditeurs de justice. En 2016, Anne-Sophie BERNACHOT et Linda MAIZENER sont intervenues auprès des auditeurs de justice. En 2017, Florence LARDET et Jean-Baptiste CRABIERES ont assuré ce temps d'échanges.



L'ASSEMBLEE GENERALE

L'AJM organise traditionnellement son assemblée générale en juin, rassemblant magistrats, auditeurs de justice ainsi que ceux qui soutiennent l'association. Il s'agit de débattre autour d'un sujet d'actualité ou d'un ou plusieurs invités. Par le passé, ont notamment été reçus Jean-Marie Delarue (lorsqu'il était contrôleur général des lieux de privation de liberté), Pascale Robert-Diard (chroniqueuse judiciaire), Maître Eolas (avocat-blogueur). En 2016, l'assemblée générale était dédiée aux pratiques innovantes avec un temps d'échanges avec Christiana TAUBIRA (ancienne Garde des Sceaux). Jacques LEVY-VEHEL, directeur de recherche à l'Institut National de Recherche dédié au numérique, et Jérôme DUPRE, magistrat en disponibilité, venaient également nous parler de la création d'outils d'aide à la décision des magistrats et l'utilisation de l'intelligence artificielle au profit des magistrats.

LES AUTRES EVENEMENTS "INSTITUTIONNELS"

CONGRES ANNUEL DE LA FNUJA - L'AJM est régulièrement conviée par la FNUJA, partenaire historique. En avril 2016, Florence LARDET se rendait ainsi à NANCY. Parmi les sujets abordés, des réflexions sur la nécessité pour la profession de s'adapter à la présence de nouveaux acteurs en

matière de services juridiques et de faire face collectivement à cette nouvelle concurrence. En mai 2017, Philippe GUISLAIN se rendait quant à lui à BASTIA pour participer au 74ème congrès de la FNUJA.

VOEUX DU GARDE DES SCEAUX – L'année dernière, Philippe GUISLAIN et Florence LARDET représentaient l'association. Cette année, Ségolène PASQUIER assumait cette responsabilité.

CONCOURS DE REQUISITIONS DE LA FONDATION SCHELLES, juin 2016 – Florence LARDET représentait l'association.

RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE L'ENM, septembre 2016 – Florence LARDET s'entretenait avec Olivier LEURENT afin de lui présenter l'association.

RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE CABINET DE L'ENM, avril 2017 – Jean-Baptiste CRABIERES et Florence LARDET profitaient de leur venue à BORDEAUX pour échanger avec Maxime ANTIER et lui présenter les activités de l'association.

LA SITUATION FINANCIERE

COMPTE DE RESULTAT 2016			
CHARGES		PRODUITS	
Site Internet	44,5	Adhésions	1.410,09
Frais d'impression cartes de voeux	38	Publications (deux tribunes, Florence LARDET)	210
Frais de déplacement Anne-Sophie BERNACHOT	97,2		
Frais de déplacement Florence LARDET	194,4		
Frais d'impression Kit de survie	150,76		
Frais invités AG 2016	40		
Frais de déplacement Linda MAIZENER	101		
Frais de déplacement Philippe GUISLAIN	246,53		
Total	912,39	Total	1.610,09
		RESULTAT	697,7

SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2016			
ACTIF		PASSIF	
Compte bancaire (1)	1447.05	Résultat	697,7
Créances	0	Dettes (sommes dues aux membres du CA ayant avancé des frais)	299,01

(1) Solde du compte au 01/01/2016

Situation financière au 31/12/2016	2.443,76
------------------------------------	----------

En 2015, le solde *-lors du renouvellement du conseil d'administration-* était de 1.327, 50 euros (avec un solde réel de 1.156,47 euros compte tenu des dépenses engagées et des recettes à venir). Il était alors mis en exergue l'importance de relancer les cotisations afin que les recettes de l'année courante couvrent les charges de l'année courante, et ce afin d'assurer la pérennité de l'association,.

RECETTES DE L'ASSOCIATION - elles sont essentiellement constituées des cotisations des membres, et plus spécifiquement de celles des sortants d'école. Le montant des cotisations est de 20 euros pour les auditeurs de justice, de 30 euros pour les magistrats en poste), avec des possibilités de règlement par virement ou par paypal.

En 2016, une attention toute particulière a été portée à la campagne d'adhésions à destination de la promotion 2014 avec notamment la réactualisation du kit de survie et sa diffusion au moment de la présentation de l'association à Bordeaux. L'opération a été un succès avec 51 adhésions d'auditeurs issus de la promotion 2014.

En 2017, l'optique est sensiblement différente puisque l'objectif est cette fois de diversifier les promotions d'auditeurs adhérents à l'association. A ce stade, on dénombre l'adhésion de 20 auditeurs de la promotion 2015, de 3 auditeurs de la promotion 2016 et de 7 auditeurs de la promotion 2017. Dans cette perspective, Anne-Sophie BERNACHOT et Florence LARDET se rendront à BORDEAUX en juillet 2017 afin de rencontrer les auditeurs de la promotion 2017.

L'AJM publie par ailleurs depuis 2016 des articles dans la Gazette du Palais, rémunérés, ce qui permet de diversifier les recettes. La Gazette du Palais ne pouvant verser les revenus qu'à l'auteur de l'article, ce dernier reverse la somme perçue, déduction faite des impôts qu'il sera tenu de verser à titre personnel (ce qui représente une rémunération de 105 euros par article). En 2016, deux tribunes ont été rédigées par Florence LARDET. En 2017, Linda MAIZENER a, à son tour, rédigé un article.

DEPENSES DE L'ASSOCIATION - Parmi les postes de dépenses, les principaux frais sont constitués par les frais de déplacement des membres du conseil d'administration qui doivent se déplacer pour des événements liés à la vie de l'association.

L'année 2016 met exergue la dimension collective du fonctionnement du conseil d'administration, comme le manifestent les frais de déplacement répartis de manière proportionnée entre plusieurs membres. Par ailleurs, dans un souci de limiter les charges de l'AJM, un certain nombre de dépenses ont été limitées en rationalisant les frais de déplacement (ex: intervention à Bordeaux par un

membre de l'AJM déjà présent sur place dans le cadre d'un déplacement financé par l'ENM).

La question de la refonte du site internet est à l'ordre du jour depuis quelques mois déjà mais le montant du projet (devis à 2.500 eurs) ne le rend pas à ce jour envisageable sans mettre en péril la pérennité de l'association. Des devis vont être sollicités afin de comparer les offres mais aussi de déterminer le coût d'une refonte du site actuel, sans pour autant créer totalement un nouveau site.

Parmi les dépenses en cours pour 2017, les frais de déplacement des membres du conseil d'administration devraient être plus élevés, notamment en raison d'un second déplacement à Bordeaux afin de présenter l'association aux auditeurs de la promotion 2017 ainsi qu'avec un déplacement de Philippe GUISLAIN en Corse pour le 74ème congrès de la FNUJA. Des frais exceptionnels liés à l'assemblée générale de juin 2017 (10 ans de l'AJM) sont également prévus.

L'objectif pour les mois à venir est de continuer à maintenir l'équilibre entre recettes et dépenses de l'association, tout en s'attachant à une ventilation proportionnée entre les différents membres du conseil d'administration, manifestation d'une synergie collective à laquelle l'AJM est particulièrement attachée.

OUTILS DE COMMUNICATION

LA LISTE DE DISCUSSION

Environ 400 personnes font partie de la liste de discussion. La liste permet de diffuser des informations à ses membres avec la création depuis mai 2016 de "*lettres d'information*" récapitulant l'actualité de l'association, et ce dans un souci d'éviter de submerger les adhérents avec un flot de messages. La possibilité est offerte à ceux qui le souhaitent de proposer des articles. Marion ADAM se livre ainsi régulièrement à l'exercice. En un an, six lettres ont ainsi été diffusées aux membres. Sont également transmis sur la liste de discussion qui fait d'ailleurs plus office de "liste de diffusion" notamment des articles, des propositions de participation à des projets ponctuels (ex: interview sur un retour d'expériences sur une prise de poste).

Il convient de saluer la mobilisation importante des uns et des autres au moment des choix de poste des auditeurs puisque c'est à chaque fois plus d'une soixantaine de mises en relation entre auditeurs et jeunes magistrats.

LE SITE INTERNET & LES RESEAUX SOCIAUX

Site internet – L'AJM dispose d'un site internet <http://www.jeunesmagistrats.fr> .

Twitter – l'AJM dispose d'un compte twitter, actualisé par Ségolène PASQUIER et Philippe GUISLAIN.

Facebook – l'AJM ne dispose actuellement pas de compte Facebook.